

# **Règlement du championnat cantonal individuel** **Juniors du canton de Neuchâtel**

## **1. Introduction**

Le championnat cantonal Juniors (CCJ) du canton de Neuchâtel est une compétition open qui se dispute selon le système suisse en 7 rondes.

Le CCJ comprend 3 catégories :

- A : 14-20 ans
- B : 11-13 ans
- C : moins de 10ans

Le tournoi est organisé selon des conditions cadres fixées par l'ANCE, si possible par un club neuchâtelois avec le soutien de l'ANCE.

## **2. Droit de participation**

Tout junior domicilié dans le canton de Neuchâtel (ou affiliée à une section neuchâteloise) a le droit de participer au championnat individuel Junior du canton de Neuchâtel. Des exceptions à cette règle peuvent être considérées au cas par cas par le comité de l'ANCE.

## **3. Publication / inscription**

L'annonce officielle du tournoi mentionne les dates de jeu et le délai d'inscription. Elle est publiée sur le site web de l'ANCE ([www.ANCE.ch](http://www.ANCE.ch)).

Une annonce est adressée à chaque formateur de club pour permettre de transmettre l'information à ses juniors.

L'inscription se fait par inscription préalable ou sur place, jusqu'à 30 minutes avant le début du tournoi.

#### **4. Finance d'inscription**

La finance d'inscription, fixée par le comité d'organisation, doit être approuvée par le comité de l'ANCE.

#### **5. Organisation générale**

Le comité d'organisation est responsable du bon déroulement des rondes. Sur la base des inscriptions reçues il établit la liste complète des participants et de leurs coordonnées.

#### **6. Organisation dans le local de jeu.**

Les règles générales de la FIDE pour les parties semi-rapides sont applicables (FSE 2008)

Le tournoi est dirigé par un arbitre.

Les organisateurs utilisent un logiciel d'appariements.

Dès la fin de la partie, le vainqueur (ou le joueur ayant les Blancs en cas de nul) informe l'arbitre du résultat de la partie.

Les résultats sont affichés après chaque ronde dans le local de jeu.

#### **7. Vainqueur**

Le classement final est un classement général qui tient compte de la catégorie de chaque joueur.

Le vainqueur du classement général est déclaré Champion Cantonal Junior.

Pour chaque catégorie le 1<sup>e</sup> joueur de la catégorie est déclaré vainqueur du tournoi de sa catégorie.

Est déclaré vainqueur le joueur qui comptabilise le plus de points.

En cas d'égalité, les adversaires sont départagés par le Bucholz.

## **8. Challenge**

Le vainqueur du tournoi est déclaré Champion Cantonal Junior. Il se voit décerner un challenge sur lequel est gravé le titre « Champion Cantonal Junior» et l'année du tournoi, qu'il peut conserver définitivement.

Neuchâtel, février 2009

Le président ANCE

C. Schwarz

Le vice-président de l'ANCE

P. Hasler